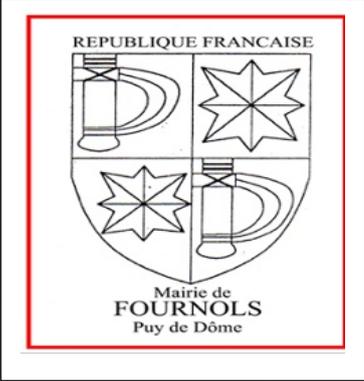


LE PETIT FOURNOLAIS
Journal municipal
Décembre 2021





LE MOT DU MAIRE

CHERS FOURNOLAIS,

Les traditionnelles fêtes de NOEL et du Jour de l'An vont rythmer la fin de l'année 2021

Malgré la pandémie de la COVID 19 qui bouleverse nos vies et nos habitudes depuis maintenant deux ans et ce n'est malheureusement pas terminé nous avons décidé d'organiser le repas des aînés le 12 décembre en espérant rassembler beaucoup de monde à la CLAIRIERE à CHAMBON SUR DOLORE.

L'année 2022 va être riche en travaux sur nos bâtiments et chemins de FOURNOLS comme annoncé en début d'année.

La neige est là. Le nouveau matériel également et des employés toujours aussi motivés.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches



Téléphone : 04.73.72.11.39

Courriel : fournols.mairie@wanadoo.fr

Horaires

Secrétariat de Mairie

Lundi : 8h00–12h00 / 13h00–17h30

Jeudi : 8h/12h – 13h/19h

Mardi et Vendredi : 8h00 – 12h00

Permanence du Maire

Jeudi de 18h00 à 19h00

ou sur rendez-vous



La Maison de Services au Public de Fournols MSAP Fournols

vous accueille les lundis et mercredis de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

Adresse : à coté de la mairie Rue de la Poste 63980 Fournols

Téléphone : 04 .73.95.23.44

Courriel : msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr Services proposés :

- Mise à disposition d'un ordinateur
- Connexion en wifi de votre ordinateur, tablette ou téléphone
- Service reprographie pour impressions, photocopies et scans
- Informations sur la vie quotidienne : enfance, culture, transports, vie associative, aides sociales, logement, accompagnement sur internet, service déchets...

Accompagnement dans vos démarches en ligne :

- Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : carte d'immatriculation, permis de conduire, pré-demande de passeport/carte identité, ...
- Assurance Retraite : demande de retraite, ...
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Aide pour le Logement (APL), Revenu de Solidarité Active (RSA), ...
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : compte Améli, demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), attestations diverses, ...
- Impôts : déclaration de revenus, taxe foncière, taxe d'habitation, ...
- Pôle Emploi : actualisation, recherche d'emploi/formation, ...
- Aides pour l'habitat : dossier MaPrimeRénov', Certificat d'économie d'énergie/Coup de pouce Energie, ...
- Aide à la création d'adresse mail, recherche internet, ...

Permanences :

- CPAM : tous les mercredis de 9h30 à 11h30 en visioconférence et sans rendez-vous

LE CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations du 29 juillet 2021

Le jeudi 29 juillet 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, HERVET Virginie, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, FURETAS Jonathan, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

Virginie HERVET a été élue secrétaire

Élection du secrétaire de séance

Virginie HERVET est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

Adopté à l'unanimité des présents

Objet : Décision modificative n°2 : Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

- | | |
|---|-----------|
| - 2151-164 : Réseaux de voirie : Voirie | - 10.00 € |
| - 21578-182 : Autre matériel et outillage de voirie : Radar pédagogique | + 10.00 € |

Adoptée à l'unanimité des présents.

Objet : Frais de secrétariat des sections, du SMGF et de l'Asa du Péaghier

Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir le mode de calcul des frais de secrétariat pour les sections, le SMGF et l'Asa du Péaghier.

Il est proposé de demander aux sections, au SMGF et à l'Asa du Péaghier un forfait pour les travaux effectués pour leurs comptes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide que les frais de secrétariat pour l'année 2020 soient les suivants :

- Section de Chanteloube : 240 €
- Section de Chanteloube et Autres : 650 €
- Section de Fournols et Autres : 700 €

- Section d'Espinasse – Moulin d'Espinasse : 40 €
- Section de Chalembel : 290 €
- Section du Charbonnier : 110 €
- Section de Garnisson : 150 €
- Section de l'Hôpital : 5 €
- Section de la Bitarelle et Autres : 350 €
- Section du Péaghier : 650 €
- Section du Puy du Sapt : 460 €
- Section du Viallard : 40 €
- Section des Andes : 110 €
- Section de Loubetz – Chaboissier : 25 €
- Section de Puy Hautier : 70 €
- SMGF de Fournols : 1 300 €
- Asa du Péaghier : 500 €

Pour un montant total de 5 690 €

Objet : Travaux de la Section de Fournols et Autres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Fournols et Autres nous présente 2 devis pour des travaux réfection du chemin du Bois des Chaupres à Fournols :

- DAUPHIN TP : 10 536.80 € HT, soit 12 644.16 €
- SARL MAGAUD : 9 004.00 € HT, soit 10 804.80 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide de retenir le devis de la SARL MAGAUD, pour un montant HT de 9 004.00 €, soit 10 804.80 € TTC.

Objet : Travaux de la Section de Chalembel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Chalembel nous présente un devis pour la réfection du lavoir, pour un montant de 4 150.00 €, soit 4 980.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Sarl PAUL – MAISONNEUVE, de Fournols pour un montant TTC 4 980.00 €.

Objet : Travaux de voirie 2021 dans les Sections

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de voirie 2021 vont être réalisés dans différentes sections de la commune et que pour ces travaux nous avons sollicité des subventions au titre du FIC 2021 auprès du Conseil Départemental et au titre de la DETR après de la Préfecture du Puy de Dôme.

Il propose de demander une participation des sections, sur le reste à charge de la commune, soit :

- Section du Puy du Sapt : 8 000 €
- Section de Chalembel : 8 000 €
- Section du Péaghier : 1 000 €

Un avis favorable des électeurs de ces sections a été émis.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de faire participer les sections de la façon suivante :

- Section du Puy du Sapt : 8 000 €
- Section de Chalembel : 8 000 €
- Section du Péaghier : 1 000 €

Objet : Entretien hebdomadaire de la station d'épuration de l'Ophis aux Courrioux

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Fabien DUGOUR, Responsable Projets et Partenariats de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social), concernant la station d'épuration des Courrioux.

L'OPHIS sollicite la commune de Fournols afin que les employés communaux réalisent l'entretien hebdomadaire du réseau de pré-traitement en entrée de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de présents :

- Accepte que les employés communaux de Fournols réalisent l'entretien hebdomadaire du réseau de pré-traitement en entrée de la station d'épuration de l'Ophis,
- Fixe le tarif de cette intervention à 96 € TTC par semaine, avec une facturation trimestrielle qui correspond à 1 248.00 € TTC pour 13 semaines.
- Fixe le début des interventions au 1^{er} avril 2021

Objet : Motion sur les transports scolaires

La réorganisation territoriale découlant de la loi NOTRE a conduit à ce que les Conseils Régionaux assument la compétence des transports scolaires jusque-là portée par les Conseils Départementaux.

La Région vient de choisir les entreprises qui vont assurer ce service pour la rentrée scolaire prochaine. Les critères retenus par la Région, étant essentiellement financiers, ont conduit à écarter les transports locaux « historiques » qui depuis de nombreuses années assurent un service de qualité et de proximité afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Cette décision va conduire inévitable à dégrader la qualité du service rendu à la population.

En effet, la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez est principalement constituée d'un territoire fortement rural de moyenne montagne ayant pour caractéristique un habitat dispersé. Cela implique une étroite collaboration entre les entreprises de transports scolaires et les Maires pour répondre à toutes les situations. Ce travail de « dentelle » qui se fait depuis des années entre élus et transporteurs locaux ne s'improvisent pas.

Une autre question et non des moindres dans cette affaire est celle de l'emploi local non délocalisable, question qui avait été rappelée lors du transfert de compétence. La plupart des transporteurs qui, jusqu'à présent, assuraient ce service sont de petites entreprises locales installées dans nos communes : Valcivières, Saint Germain L'Herm, Olliergues, La Chapelle Agnon, Saint Jean des Ollières, Ambert. Ces entreprises emploient plus de cent personnes. Elles font vivre de très nombreuses familles sur notre territoire où l'emploi est rare. Ces petits entrepreneurs, en prenant des risques, ont su organiser un service essentiel à nos populations. Balayer d'un revers de main tout ce que ces entreprises ont accompli pour notre territoire est offensant. Quel avenir pour elles ? Si rien n'est fait rapidement, c'est une prévision de trois dépôts de bilan.

l'avenir la question des transports scolaires soit étudiée en concertation avec les Maires, les élus d'ALF et le département.

Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Fournols adhère, modifie ses statuts.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des présents** :

- **D'approuver** les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- **De donner**, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : Prise en charge des transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la campagne électorale des élections municipales, il avait été proposé de prendre en charge les frais des transports scolaires pour les enfants de Fournols scolarisés à l'école primaire au sein du RPI Fournols/St Germain L'Herm.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide de prendre en charge les frais de transport scolaire des enfants de Fournols scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire) au sein du RPI Fournols/St Germain L'Herm, à compter de l'année scolaire 2020/2021,
- Décide que le remboursement sera effectué sur demande des familles sur présentation de justificatifs de facture et de règlement jusqu'au 30 septembre 2021,
- Décide que pour les années à venir le remboursement sera annuel, en fin d'année scolaire sur demande faite entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Objet : Prise en charge des cantines

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix d'un repas pour un enfant au sein de la cantine de Fournols est de 3.05 € et que pour les enfants de Fournols scolarisés à St Germain L'Herm dans le cadre du RPI, le tarif est de 4 € par repas.

Monsieur le Maire propose au Conseil, le remboursement de la différence entre les 2 tarifs aux familles de Fournols, soit 0.95 € par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide de rembourser 0.95 € par repas pour les familles de Fournols dont les enfants sont scolarisés à St Germain L'Herm,
- Décide que le remboursement sera effectué sur demande des familles et sur présentation de justificatif du nombre de repas et du règlement.
- Décide que le remboursement sera annuel, en fin d'année scolaire.

Objet : Vente du camion Mercedes Unimog 318

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le camion Mercedes a été mis en vente aux enchères à 3 reprises depuis le début de l'année et n'a toujours pas trouvé acquéreur.

Il présente la proposition de la Société Garage LUCADOU BERTOLINI, située à ARGENCES EN AUBRAC (Aveyron) pour un prix de 50 000 €, plus les 4 roues cloutées au prix de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter l'offre de la Société Garage LUCADOU BERTOLINI pour le prix de 51 200 €, et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Vu l'articles L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération 11A, en date du 7 juillet 2021 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil Municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société WPD est venue présentée un projet de développement éolien sur les communes de Fournols, Echandelys et Saint Eloy La Glacière. Il précise que les habitants des sections concernées seront sondés sur le projet avant toute décision du Conseil Municipal.

Défibrillateur : Un défibrillateur a été installé dans les toilettes publiques près du Monument aux Morts. Une formation sera assurée par les Pompiers de St Germain L'Herm dans les semaines à venir.

Panneaux d'affichage : Des panneaux d'affichage ont été fabriqués par les employés communaux et installés ou en cours d'installation dans les hameaux.

Tracteur : Suite à la vente du camion Mercedes, des devis sont en cours d'examen pour l'achat d'un tracteur.

La séance a été levée à 21 h 40.

Principales délibérations du 7 octobre 2021

Le jeudi 07 octobre 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, HERVET Virginie, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, FURETAS Jonathan, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

Joëlle BERTRIX a été élue secrétaire

Élection du secrétaire de séance

Joëlle BERTRIX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Objet : Décision modificative n°1 : Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

60623 Alimentation	- 1 000.00 €
6218 Autres personnel extérieur	+ 1 000.00 €

Adoptée à l'unanimité des présents.

Objet : Décision modificative n°3 : Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
- 2151-164 : Réseaux de voirie : Voirie	- 2 400.00 €
- 21784-179 Mobilier	+ 2 400.00 €

Adoptée à l'unanimité des présents.

Objet : Vente de terrain : Section de Fournols et Autres à Arnaud VANHELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2021-010, concernant la vente de terrain de la section de Fournols et Autres à Monsieur Arnaud VANHELLE.

L'arrêté 2021-25 du 10 juin 2021, à lancer la procédure de consultation des électeurs par correspondance.

En date du 30 juillet 2021, le procès-verbal a été dressé et donné les résultats suivants :

Inscrits : 94
Votants : 57
Nul : 0
Pour : 55
Contre : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de vendre les parcelles AL12, AL48, AK443, AK432 et AK433, pour une superficie totale de 8 855 m² à Monsieur Arnaud VANHELLE,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

**Objet : Vente de terrain : Section de Fournols et Autres à Jean Victor
GENESTIER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2021-009, concernant la vente de terrain de la section de Fournols et Autres à Monsieur Jean Victor GENESTIER.

L'arrêté 2021-26 du 10 juin 2021, à lancer la procédure de consultation des électeurs par correspondance.

En date du 30 juillet 2021, le procès-verbal a été dressé et donné les résultats suivants :

Inscrits : 94
Votants : 57
Nul : 0
Pour : 57
Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de vendre une partie de la parcelle AK372 à Monsieur Jean Victor GENESTIER,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

**Objet : Vente de terrain : Section de Chanteloube et Autres à Lionel
PERRUFFEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2021-008, concernant la vente de terrain de la section de Chanteloube et Autres à Monsieur Lionel PERRUFFEL.

L'arrêté 2021-24 du 10 juin 2021, à lancer la procédure de consultation des électeurs par correspondance.

En date du 30 juillet 2021, le procès-verbal a été dressé et donné les résultats suivants :

Inscrits : 30 Votants : 27 Nul : 0 Pour : 27 Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de vendre une partie de la parcelle AE176 à Monsieur Lionel PERRUFFEL,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

Objet : Motion SANOFI

Monsieur le Maire présente la motion suivante :

Depuis 2016, la stratégie de « vente à la découpe » du groupe Sanofi, laissait craindre un démantèlement futur du groupe et présager un recul fort de son empreinte industrielle en France. Le projet « EuroAPI » en est une illustration concrète.

Dans un premier temps, le groupe Sanofi a annoncé en 2020 la création d'une filiale regroupant plusieurs de ses sites industriels : Brindisi (Italie), Francfort Chimie (Allemagne), Haverhill (Royaume-Uni), Saint-Aubin-Lès-Elbeuf (France), Újpest (Hongrie) et Vertolaye. Puis il a pris la décision de se séparer en 2022 de ce nouvel ensemble de 3 200 salariés, dont 1 100 en France, en mettant en vente 70 % des actions sur les marchés boursiers.

Le groupe Sanofi avait annoncé qu'il resterait l'actionnaire principal avec 30 % des parts et qu'il sécuriserait la part flottante de l'actionnariat en sollicitant plusieurs investisseurs institutionnels, dont BpiFrance (Banque publique d'investissement) à hauteur de 15 %. Il s'engageait aussi à éponger les dettes d'EuroAPI avant l'introduction en bourse et à lui rétrocéder les fruits de cette opération financière.

Or, non seulement il n'est pas assuré qu'en détenant 30 % des actions, le groupe Sanofi resterait l'actionnaire principal mais les investisseurs institutionnels n'ont pas répondu aux sollicitations. Quant aux fruits de la mise en bourse, ils seraient entièrement captés par le groupe Sanofi.

De plus, l'expertise diligentée par les élus de l'entreprise dans le cadre de l'information-consultation des salariés a soulevé plusieurs points inquiétants pour la pérennité du site de Vertolaye : les marges actuelles de la nouvelle entité ne permettraient pas de générer des profits et sa performance serait inférieure à celle de ces futurs concurrents. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour préserver le site, ses emplois directs et indirects.

Sa viabilité industrielle repose sur un potentiel de croissance qui nécessite :

- De remédier à l'état de vétusté des équipements en investissant massivement sur les équipements productifs.
- De développer et implanter de nouvelles productions.

Mais l'enjeu est aussi d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels, voire vitaux.

C'est au regard de ce double enjeu, industriel et sanitaire, que nous nous associons à l'action commune des parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales, afin d'interpeller la direction du groupe Sanofi et d'impliquer les pouvoirs publics.

- **Nous demandons à la direction du groupe Sanofi de ne pas abandonner cette nouvelle société et d'accompagner son développement** en privilégiant l'investissement productif plutôt que le versement de dividendes.

EuroAPI doit engager au plus vite des investissements vitaux pour l'avenir du site de Vertolaye, notamment pour la remise à niveau des équipements, mais aussi par la construction d'un nouveau bâtiment « développement » et d'un nouveau bâtiment dédié à la fabrication de principes hautement actifs.

- **Nous demandons aux pouvoirs publics de s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société**, afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe.

Après en avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- D'approuver la motion telle qu'énoncée ci-dessus,
- De la notifier aux services de l'Etat,
- De charger Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Objet : Devis travaux sur le réseau d'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la SAS ENTREPRISE DUMEIL TP d'Ambert, afin de réaliser des fonçages à la taupe sous la route départementale 37, à Balance et au Suc de la Garde (au niveau de la Station d'Épuration) pour un montant TTC de 4 320.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de la SAS ENTREPRISE DUMEIL TP, pour le montant de 4 320 € TTC.

(La maison de Balance qui sera alimentée par le réseau d'eau de Fournols est située sur la commune de Saint Amant Roche Savine, le Conseil Municipal de Saint Amant Roche Savine a voté une délibération accordant une aide de 1 000 € pour réaliser ce branchement. Il sera donc demandé à la Commune de Saint Amant Roche Savine de verser cette aide directement au Service de l'Eau de Fournols.)

Objet : Acquisition du matériel de déneigement

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour l'achat du tracteur de déneigement, 3 entreprises ont été contactées : les Ets MAILLET d'Ambert, les Ets FAVIER de Cussac-sur-Loire et les Ets DIONNET et GORCE de Beaumont-Lès-Randan.

Les devis suivant nous sont parvenus :

- Les Ets MAILLET d'Ambert : 78 500 € HT
- Les Ets FAVIER de Cussac-sur-Loire : 89 000 € HT
- Les Ets DIONNET et Gorce de Beaumont-Lès-Randan : pas de réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- **D'ACCEPTER** le devis des Ets MAILLET, pour le tracteur de modèle CLAAS ARION 510 HEXASHIFT à 78 500 € HT
- **DE COMMANDER** les accessoires chez le même fournisseur, soit la paire de chaînes avant de marque PEWAG pour 1 800 € HT, la paire de chaînes arrière de marque PEWAG pour 2 600 € HT,

l'étrave à neige de marque ARVEL pour 12 500 € HT et la saleuse gravillonneuse de marque HYDRAC pour 12 500 € HT.

Objet : Création d'un poste permanent

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- Le temps de travail du poste,
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article -3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison du remplacement de l'agent ayant fait valoir son droit à la retraite.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07 octobre 2021,

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux
- Grade : Adjoint technique
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

Tri sélectif : Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes, il a été annoncé que le tri sélectif se faisait très bien sur le territoire et qu'il est envisagé d'espacer les tournées de collectes.

Visite des bâtiments communaux : Aurélien FAIVRE-DUBOZ demande s'il pourrait être organisé une visite des bâtiments communaux, Monsieur le Maire fixe la visite au 11 novembre à 9 h.

Repas des anciens : La commune envisage d'organiser un repas pour les habitants de plus de 65 ans, la date restant à définir.

La séance a été levée à 22 h 15

DEPART A LA RETRAITE DE GILLES CHABOISSIER.



Après 35 ans au service de la commune Gilles CHABOISSIER a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022.

Interrogé, voici ce qu'il nous a précisé sur son activité professionnelle :

« J'ai travaillé quatre ans en tant qu'électricien en bâtiment et en industrie ensuite j'ai été routier pendant trois ans.

Le 1^{er} décembre 1986 je suis rentré à la commune de FOURNOLS ; pour cela il fallait trois conditions : avoir le permis poids lourds, être pompier, et surtout habiter le bourg. C'est ainsi que j'ai acheté un terrain communal et que j'ai construit.

La première année où je suis arrivé il y a eu un hiver très rigoureux (ça met dans l'ambiance)

J'ai passé 35 ans au sein de la commune, mon métier a été passionnant. Il fallait avoir l'esprit d'initiative et être relationnel avec la population.

En marge de mon travail, j'ai participé activement à la vie associative fournolaise (pompier pendant 23 ans, gais lurons, club de foot et société de chasse).

De ce nouveau temps libre je compte profiter pleinement de ma famille et souhaite surtout avoir la santé. »

ARRIVEE DE JONATHAN FURETAS



Jonathan est un enfant de la commune, du village de CHANTELOUBE.

Il a postulé pour l'emploi laissé vacant par Gilles.

« J'étais passionné par la mécanique et les machines agricoles. J'ai grandi en passant mes vacances sur l'exploitation agricole de mon oncle où j'ai pu découvrir ce monde.

J'ai obtenu mon bac pro mécanique au lycée BONNEFONT de BRIOUDE, puis un BTS au lycée de GANNAT.

J'occupe mon temps libre à restaurer d'anciennes voitures. Je pratique l'enduro depuis longtemps avec mes amis »

LE NOUVEAU MATERIEL

Le camion UNIMOG a été remplacé par un tracteur CLASS de 120 chevaux mieux adapté aux travaux de déneigement et d'entretien des chemins.

Cette acquisition a été complétée par l'achat d'une saleuse et d'une étrave.

La revente de l'UNIMOG et les subventions obtenues ont couvert l'acquisition du tracteur et de l'étrave. La nouvelle saleuse a remplacé du matériel obsolète.

LE TRACTEUR ET SES PILOTES AUJOURD'HUI



ET DANS LES ANNEES 1970 LE 1^{er} UNIMOG AVEC ANTOINE LAROYE
SUR LE PLATEAU DE TIREVACHE ET VERS LE CHEMIN DE
CHABOISSIER



Travaux dans le village

Dans un précédent bulletin nous vous avons annoncé des travaux de restauration en particulier pour le toit de l'école et le clocheton de l'église.

Nous avons obtenu les subventions de la Région et de l'ETAT. Elles couvrent 80% du coût des interventions. L'entreprise BOITHIAS a été retenue pour le clocheton, l'entreprise Ambert Livradois Façades pour le ravalement de la partie Est de l'église. Nous espérons pouvoir réaliser les travaux de l'église avant l'été afin de replacer la statue de la Vierge au mois d'août.

Le toit de l'école sera refait pendant les vacances scolaires d'été.

Un plan d'aménagement du bourg est à l'étude. Une réunion s'est tenue en mairie avec le département et deux architectes du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Nous devrions avoir courant 2022 une étude approfondie relative à l'aménagement des espaces autour de l'église. Ce plan est indispensable pour obtenir les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique route du VIALLARD sont en voie d'achèvement.



Ces travaux sont réalisés par Territoire d'énergie du Puy de Dôme. La commune participe à hauteur de 17 000 euros.

Des panneaux à l'entrée du CHARBONNIER, du PEAGHIER, de CHANTELOUBE ont été mis en place

Un radar pédagogique mobile va être installé à l'entrée du bourg route d'AMBERT. Il pourra être déplacé sur la route de SAINT GERMAIN.

CIMETIERE

La commune a mis en œuvre une procédure de reprise des concessions funéraires qui présentent un caractère d'abandon située dans le cimetière communal.

Il s'agit de recenser les concessionnaires ou leurs éventuels héritiers afin de mieux entretenir leur emplacement.

Cette procédure qui a débuté début septembre se prolongera pendant quatre ans, durée au cours de laquelle toute famille concernée pourra faire parvenir ses observations au secrétariat de la mairie.

Les concessionnaires dont l'emplacement est signalé par une plaquette d'information sont vivement invités à se faire connaître dans les meilleurs délais.

L'ADRESSAGE (SUITE)

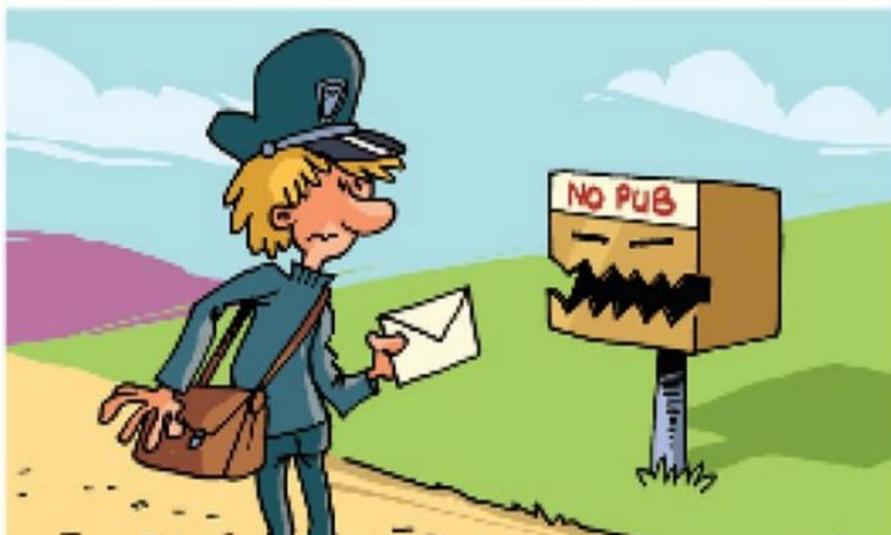
Dans un précédent numéro, nous vous avons décrit la procédure d'adressage et son intérêt. Les coordonnées GPS sont intégrées à chaque numéro ce qui permet de situer précisément pour les services de sécurité ou de livraison votre résidence.

Le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois. Il est à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

La pose complémentaire de plaques de rues et des numéros est en cours. Les employés communaux ont des consignes précises pour les installer sur le domaine public, à l'entrée des maisons.

Les personnes souhaitant les poser elles même devront respecter ces consignes.

Une attestation délivrée par le maire sera remise aux intéressés pour d'éventuelles démarches administratives.



Festivités FOURNOLS 2021

Samedi 31 juillet 2021, les voûtes de l'église, toute pimpante et bien fleurie à l'initiative de quelques habitantes du village, ont vibré de belles harmonies. Les 35 voix du chœur des stagiaires, venus de toute la France travailler un magnifique répertoire de chants liturgiques et sacrés orthodoxes slaves pendant une semaine à Ambert, nous ont offert le fruit de leur travail d'ensemble.

80 spectateurs se sont laissés tentés par l'invitation de l'équipe municipale. Ils ont pu découvrir ces polyphonies éblouissantes, profondes, vibrantes, ressourçantes pour notre âme.

Ils ont pu se laisser porter et guider dans

une sorte de voyage intérieur, chacun le sien en fonction de sa sensibilité, une parenthèse enchantée hors du temps proposée par la chef de chœur passionnée, Brigitte INGELRELST.

Rendez-vous durant la dernière semaine de juillet 2022 pour de nouveaux moments magiques de chants orthodoxes dans des églises de la paroisse d'Ambert, temps de plaisir et de grâce.



Cet été, FOURNOLS a accueilli de nombreuses festivités qui ont amené de beaux moments de partage et de joie.

Tous les mardis soir de 18h à 21h se sont tenus les Marchés de FOURNOLS avec de nombreux exposants, une bonne restauration et une belle animation musicale!

Le Vide Grenier et ses Tripes organisé par FestiFournols le 11 Juillet a rassemblé un beau monde sous un beau soleil rare cet été.

L'église de FOURNOLS a accueilli la chorale Slavitsa et son répertoire de chants orthodoxes et Slaves le samedi 31 Juillet. Un très beau voyage musical proposé par les 35 choristes ce soir-là. FestiFournols a régalé petits et grands pendant la 3ème édition du festival donné au Boulodrome le samedi 14 août.

Le Feu d'artifice tiré au bord de l'étang a clôturé ce beau week-end de 15 août.

FestiFournols a permis de prolonger cet été qui a mis du temps à se lancer en nous proposant un repas dansant avec Michel Chevarin le 2 octobre.

Un Marché d'Automne s'est tenu le samedi 23 Octobre.

Le beaujolais nouveau n'a pas été oublié le samedi 20 Novembre par la dynamique équipe de FestiFournols.

Les festivités de l'année se clôturent par un Marché de Noël organisé le dimanche 5 Décembre pour le bonheur des grands et des petits.

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous.

AURELIEN

Le petit patrimoine de FOURNOLS

Puits, fours à pains et bascule.

Sur le territoire communal, dans 3 hameaux, la présence de 3 puits est référencée dans l'inventaire du petit patrimoine.

Il semblerait, que dans les hameaux rattachés à la commune (35) la proximité de puits soit associée à chaque propriété.

Pour exemple, dans mon hameau, à Puy Hautier, une grande majorité de maisons ou anciennes fermes, possèdent, ou possédaient un puits sur leur terrain ou dans l'habitation.

Ceux-ci étaient alimentés soit par une source, soit par les eaux de ruissèlement.

Sur les 3 puits référencés dans le catalogue, 2 sont en très mauvais état.

Fort heureusement les propriétaires de puits privés, pour la plupart, entretiennent et aménagent leurs édifices malgré le fait qu'ils ne soient pas référencés.

Passons maintenant au four à pains. Un seul actuellement est cité dans l'inventaire. Il se situe dans une propriété privée.

Mais comme les puits, nous trouvons souvent des fours à pains associé aux cheminées des maisons.

D'après mes sources, chaque maison possédait un four à pain, et chaque semaine, cuisait le pain à tour de rôle pour l'ensemble du hameau.

Et pour clôturer cet article, parlons de la bascule.

Celle-ci est communale et est situé dans le bourg de FOURNOLS. Elle a servi longtemps lors des foires et autres festivités ou pour la pesée des animaux et des sacs à céréales.

Voilà, le tour n'est pas fini et beaucoup d'habitants du village me contactent pour enrichir mes connaissances et alimenter notre recensement du petit patrimoine local.

La saison de l'automne nous permet quelquefois, lors de nos promenades, de découvrir un petit monument caché aux détours d'un chemin.

Isabelle GUILLOU



La bascule



Le four a pain au FORESTIER

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion du 11 novembre une gerbe a été déposée devant le monument aux morts en présence des conseillers municipaux et d'une trentaine de personnes.

Après lecture par le maire du message de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, suivi d'une minute de silence, un vin d'honneur a été offert par la municipalité en mairie.



CLUB DES JONQUILLES

Resté inactif depuis la réunion du 9 mars 2020, le club a repris le 11 octobre 2021. Les membres se retrouvent avec joie au local une ou deux fois par mois les 2^{ème} et 4^{ème} lundis dans une ambiance amicale et sympathique. Au programme conversations, échange de nouvelles sur la santé de chacune des personnes présentes et surtout absentes, jeux divers, loto, belote etc. Chaque réunion se termine par un goûter. Le 19 novembre des membres du club ont partagé un délicieux repas au restaurant la CLAIRIERE à CHAMBON.

Les personnes intéressées par le club seront accueillies avec plaisir.

Thérèse BOUTOUTE

Réunion résidences secondaires

Une soixantaine de résidants avaient répondu à l'invitation.

Cette réunion a permis aux élus de présenter un bilan après une année complète au service de la commune.

Parmi les engagements tenus :

Travaux routiers, changement du véhicule de déneigement, subventions pour l'école et l'église, défibrillateur, panneaux d'affichage dans les villages, radar pédagogique, diffusion du Petit Fournolais, signalisation améliorée dans le bourg, adressage.

Sur le plan fiscal : maintien des taux d'imposition

Après un échange riche en propositions la réunion s'est conclue par le verre de l'amitié.



L'école de Fournols



Ecole de Fournols

LE BOURG - 63980 FOURNOLS

Tél. : 04.73.72.13.21

Email : ecole.fournols.63@ac-clermont.fr

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Les élèves sont accueillis à partir de 8h50 et de
13h20 afin de rentrer à l'heure en classe.

R.P.I

Depuis la rentrée 2019, un **regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I)** a été mis en place entre l'école de Fournols et l'école de Saint-Germain-l'Herm.

Ce R.P.I comprend 4 classes sur deux communes :

Fournols

Manon TOUZET, directrice, classe CM1-CM2 – lundi, jeudi et vendredi

Marie CHASSAIGNE, classe CM1-CM2 le mardi

Saint-Germain-l'Herm

Thierry PAGNIER, directeur

Christelle FARON

Juliette PASTURAL

Virginie HERVET, titulaire remplaçante

La restauration scolaire

Les élèves de l'école peuvent déjeuner à la cantine pendant la pause méridienne de 12h00 à 13h30.

L'adjointe en charge de l'école élabore les menus.

L'ADMR prépare les repas et prend en charge les élèves en dehors du temps scolaire, sur la pause méridienne.

Du côté de l'école - Novembre 2021

Rentrée 2021

13 élèves (5 CM1 et 8 CM2) ont repris le chemin de l'école en septembre 2021 avec Marie Chassaigne les mardis et Manon Touzet les lundis, jeudis et vendredis.

Les élèves ont été voir un chantier de bûcheronnage en octobre 2021 et ont réalisé une vidéo sur ce qu'ils ont appris à cette occasion. Ils ont vu le bûcheron abattre un arbre puis l'ont mesuré. Nous remercions le bûcheron Christian ainsi que Daniel, l'agent ONF. La forêt de Boisgrand est au cœur du projet en lien avec le parc Livradois-Forez cette année.



La classe est encore inscrite cette année au "Livre élu en Livradois-Forez". On reçoit une sélection d'albums de littérature jeunesse que l'on découvre en classe. Un vote de tous les élèves de toutes les classes participant au projet est organisé en fin d'année afin d'élire le livre préféré des enfants.

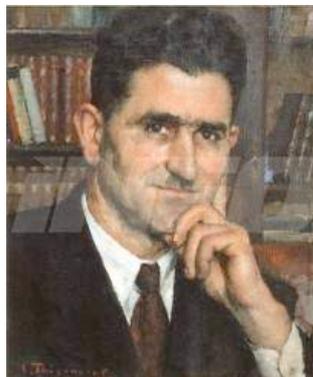
Cette année, une attention particulière est apportée à la lecture oralisée : nous travaillons sur des enregistrements de contes classiques avec la conteuse Bookinou, qui va nous permettre de partager nos lectures à des élèves d'autres classes et/ou dans nos familles.

La classe pourra assister à deux séances de cinéma à Saint-Germain-l'Herm dans le cadre de Cinéparc.

Valérie Dabert intervient encore cette année dans la classe et dans le RPI, le thème retenu est celui des danses traditionnelles.

La classe promenade

Connaissez-vous Lucien Gachon ? Cet écrivain, instituteur, géographe, pédagogue natif du Livradois qui a donné son nom au collège de Cunlhat est finalement peu connu dans sa région.



Né à La Chapelle-Agnon en 1894 et mort à Chamalières en 1984, Lucien Gachon a été, avec Célestin Freinet, un des pionniers de la classe promenade, comme en témoigne Jean-Luc Zaremba dans la thèse qu'il lui a consacrée :

« Lucien Gachon part en classe promenade avec, pour seule préparation véritable, un itinéraire. Il réunit ses élèves et ne manque pas de répondre à leurs questions, tout au long de la marche. Il importait à ce maître que le groupe soit confronté à la vie. C'est un appel, la découverte d'une foule d'indices, de clichés à saisir pour qui apprend à exercer son regard. Le quotidien, le banal s'habille de l'étonnement, et c'est principalement dans les lectures de paysage que l'instituteur parvient à ses fins. »

C'est dans cet état d'esprit que la classe de CM1-CM2 de l'école de Fournols part chaque mardi après-midi à la découverte du village, des chemins et des hameaux de Fournols.

Nous avons par exemple visité le bourg avec Michel Laroye, couru sur les chemins, joué dans les bois, ... Après chaque sortie, les élèves rédigent des textes pour leurs cahiers de classe promenade.

N'hésitez pas à nous contacter pour faire un bout de chemin avec nous ou bien si vous avez des informations au sujet du village.



Au plaisir de vous croiser lors de nos pérégrinations

ATELIER COCRÉATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Cet atelier est un lieu fait de belles rencontres humaines fournolaises. Son objectif est de favoriser le lien intergénérationnel au sein du village autour de projets d'expressions collectives pour dynamiser les espaces communaux de Fournols.

De 18 mois à 86 ans, les participants se régalaient à échanger et partager leurs savoirs : savoir être, savoir faire et savoir vivre ensemble.

Les créations sont proposées par chacun des participants et sont évolutives au fil des rencontres.

Voici quelques mots exprimés à la fin de la dernière expérimentation co-créative : détente, rajeunissement, amusement, évasion, apprentissage, joie du partage...

Atelier ouvert à tous, nous aurons le plaisir de vous rencontrer les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois à la salle du Conseil !



SÉANCES DE SOPHROLOGIE

MARDIS

9H45-11H15

Hors vacances
scolaires

14€

séance 1h30

92€

cycle de 9
séances

196€

3 cycles de
9 séances

Le tarif n'est
pas une condition
ni une limite à
votre participation !

06 49 60 13 69

contact@rsophro.fr

**Renseignements
Inscription**

FOURNOLS

Salle du conseil
à l'entrée de
la médiathèque



Aurélie Maeght
formatrice sophrologue RNCP

Si vous n'êtes pas motorisé et intéressé pour participer à une des activités proposées à FOURNOLS, n'hésitez pas à contacter les organisateurs des événements pour mettre en place un covoiturage entre participants !
Au plaisir de vous rencontrer.

ETAT CIVIL

Naissances

- Gabin Ely EXURVILLE, le 29 août à Issoire, de Darine Joudy Ismaël EXURVILLE et Louise Léonie Lucie GUILBERT, de Chalembel
- Tiago Emmanuel Auguste MIOCHE, le 26 septembre à Thiers, de Brian MIOCHE et Aurélie MIOCHE, d'Espinasse

Mariages

- Pierre-Etienne BILLARD et Marina CRABEIL, de Chaboissier le 10 juillet
- Jacky DEBRUYNE et Danielle COULAUD, Rte d'Ambert le 07 août
- Sarah Anne Sophie BLOT et Antoine Paul Jean-Louis RIBEYRE, de la Marre

Décès

- Jeanne Céline ROUX veuve PAUL, le 03 août à Saint Germain l'Herm

Recensement militaire ou « citoyen »

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une *attestation de situation administrative*. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Où ?

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

Numéros d'urgence

☎ Appel gratuit 24h/24	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROÉEN
15 SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS- POMPIERS	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



Gendarmerie de Saint Germain l'Herm : ☎ 04.73.72.00.02

Médical et paramédical

Médecins

Dr Morange/ Dr Vicard-Olagne/ Dr Neveu - ☎ 04 73 54 98 94 – Le Vernet-Chaméane

Infirmièr·es

Cabinet Desgeorges, Dissard, Parra, Tournilhac - Espace Santé - ☎ 04 73 72 01 30 - 63630 - St Germain L'Herm

Cabinet Lemay, Lemonnier, Ponchon, Rémy - Espace Santé - ☎ 04 73 72 05 55 - 63630 - St Germain L'Herm

Scp Cabinet Infirmiers Savinois - ☎ 04 73 95 79 75 - 32 Rue Henri Pourrat, 63890 - St Amant-Roche-Savine

Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Faivre Duboz Aurélien - ☎ 06 66 97 62 79 – 2 La Garnasse - 63980 Fournols

M. Jacob Lucas - ☎ 06 64 87 55 96 - Rue de la Paix - 63630 Saint Germain l'Herm

Me. Reignat Pauline - ☎ 06 64 46 20 41 - Espace Santé – Route d'Issoire - 63630 Saint Germain l'Herm

Pharmacies

Pharmacie Savinoise - ☎ 04 73 95 70 38 – 21 rue Henri Pourrat – 63890 Saint Amant Roche Savine

Ambulance/taxis

Allo Fournols Taxi - ☎ 06 61 01 98 85 – 10 Massoux – 63980 Fournols

SARL Grange - ☎ 04 73 72 02 95 - Lieu dit La Couharde , 63630 Saint-Germain-l'Herm

ADMR

☎ 06.71.30.76.77 ou par courriel : admrhautlivradois@fed63.admr.org

Alimentation

Épicerie Chez Sue - ☎ 09 51 75 66 31- 7 Route d'Ambert

Société Fromagère du Livradois S.F.L - ☎ 04 73 72 10 27 – Route de Saint Eloy La Glacière, 2 Les Pélines

Fromagerie Gaec du Bois Doré - ☎ 04 73 72 93 75 – 9 Le Péaghier

Boulangerie -Pâtisserie Jonathan Clermontois - ☎ 06 58 21 65 84 - Le Bourg 2 rue des résistants

Hébergement - Restauration

Azureva Fournols d'Auvergne Village - ☎ 04 73 72 72 72 – 6 Le Moulin Rouge

Chambre d'Hôtes Aux Genêts De Joséphine - ☎ 06 62 46 70 14 – Le Bourg 3 route d'Ambert

Bar - Restaurant - Journaux - Relais Poste -Chantal Rigaldie - ☎ 04 73 72 16 64 – Le Bourg 2 place du Monument aux Morts

Artisans et métiers d'Art

Aurélie Maeght - Sophrologue 14 grande rue

Atelier « Entre Terre et Ciel » Patricia Mezzasalma – ☎ 04 73 72 60 14 – Le Bourg, 12 grande rue
Pascale Rodarie, artiste peintre - Contact : rodarie@orange.fr

Atelier « Fleur de Cuir » – ☎ 04 73 72 17 35 – Le Bourg, 7 grande rue

Artisan créateur - Lainière - Marie Balandraud – ☎ 07 83 50 12 99 – Le Bourg, 7 grande rue

Lueur de bien être - Angélique Mille - ☎ 07 88 75 67 52 – Contact : lueur.bienetre@gmail.com Le bourg 6 place de la Mairie

Maçonnerie : SARL Paul/Maisonneuve – ☎ 04 73 72 10 83 – 19 La Piboule

Menuiserie Jean-Luc Gamelon – ☎ 04 73 72 13 77 – 33 Route du Viallard

Sellerie, Bourrellerie et débardage cheval - Jean-Yves Gallien – ☎ 04 73 72 14 38 – 6 Chaboissier

SP Renov - Rénovation Sylvain Petibon – ☎ 06 50 47 77 29

Bricolibri – Multiservices/aide à la personne - Jean-Luc Roullard – ☎ 06 31 84 40 02 - 10 Espinasse

Coiffure Salon Evelyne – ☎ 04 73 72 15 08 – 2 Route de Saint Eloy

Fleur de vanille : Manucure, Bien-être : Cindy ☎ 06 64 24 82 37 - 2 Les Andes, fleur de vanille sur facebook

Massage/Bien-être : Muriel Depauw ☎ 07 57 50 28 50
Site internet : <http://souffle-d-inde.e-monsite.com/>
Contact : contactsouffledinde@gmail.com

Médiathèque de Fournols

☎ 04 73 72 17 56 (aux heures d'ouverture, mercredi de 14h00 à 18h00, vendredi de 14h00 à 19h30 et samedi de 10h00 à 12h30) - reseaumediateques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr

Déchetteries

Sain-Germain-l'Herm – ☎ 04 73 72 09 14 - Lieu dit lair
Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Ambert – ☎ 04 73 82 37 17 – Poyet Maraud
Lundi au Samedi : 8h30-12h et 13h30 -17h30

Bus des Montagnes

- **Communes desservies** : St-Germain-l'Herm, Aix-la-Fayette, Echandelys, Fournols, Champétières, St-Amant-Roche-Savine, Le Monestier, Grandval, Bertignat, Vertolaye
- **Jour de circulation et destinations** : Marché d'Ambert le jeudi matin
- **Tarifs** : Aller simple : 4,00€ – Aller/retour : 5,50€
- **Réservations** : Transport GRANGE à St-Germain-l'Herm ☎ 04 73 72 02 95

Office du tourisme

Maison du tourisme du Livradois-Forez - Bureau d'info de Saint-Germain - ☎ 04 73 72 05 95

Ambert Livradois Forez Communauté de communes

15 avenue du 11 Novembre
63600 AMBERT ☎ 04 73 72 7140





Le Maire
et l'ensemble du conseil municipal
vous souhaitent de belles fêtes de fin
d'année
et une bonne et heureuse année 2022